

SAS EQUINOXE  
Commissaire aux Comptes

8 AVENUE JEAN BERTIN  
21 000 DIJON

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

---

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013

**LIGUE DE BOURGOGNE DE FOOTBALL**

**Association**

**Siège social : 2 Avenue de la République**

**71 210 MONTCHANIN**

---

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2013

---

Aux membres de l'Assemblée Générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 JUIN 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la ligue de Bourgogne de Football, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le comité de direction le 7 décembre 2013. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1 – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2 – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Concernant les immobilisations, suite à notre sondage sur les acquisitions et les cessions de l'exercice, ainsi que sur les dotations aux amortissements, nous n'avons pas décelé d'anomalie significative sur ces postes. Il en va de même concernant les subventions d'investissements.

Concernant les stocks de l'association, il ne concerne que le stock cafétéria établi au 30 juin 2013. La valorisation de ce dernier a été correctement établie et nous n'avons pas constaté d'anomalie significative dans l'établissement du stock.

Concernant les recettes, nous avons vérifié par sondage les comptes clubs et vérifié l'apurement des dus. N'ayant pas rencontré d'écart lors de notre analyse, nous avons également vérifié les modalités de règlement des clubs ainsi que les conditions d'établissement d'échéancier. Nous avons également contrôlé que les comptes clubs ayant une convention en cours respectaient cet engagement afin qu'ils soient soldés sur l'exercice suivant. Nous avons également vérifié la gestion des subventions reçues. Nous n'avons pas relevé d'incohérence significative sur la gestion des dus clients et des subventions.

Concernant les opérations financières de la Ligue de Bourgogne de Football, nous avons contrôlé l'exhaustivité des règlements et encaissements ainsi que l'existence des comptes bancaires.

Concernant les provisions pour risques et charges, nous avons vérifié la cohérence des reprises de provision par rapport aux litiges existants. Suite à ce contrôle, nous pouvons constater le bien fondé de la provision.

Concernant les charges d'exploitation de l'exercice, nous avons contrôlé par sondage la cohérence de l'enregistrement ainsi que le bien fondé de la charge pour la société. Nous avons également vérifié que les fournisseurs non réglés au 30 juin étaient bien payés sur l'exercice N+1. Nous n'avons détecté aucune anomalie ayant une incidence significative sur les comptes.

Concernant le personnel, nous avons vérifié les déclarations sociales faites durant l'exercice et n'avons décelé aucun problème. Nous avons également contrôlé les comptes de tiers pour vérifier leurs apurements. Nous n'avons pas décelé d'anomalie significative lors de ces contrôles.

Concernant la fiscalité, nous avons analysé les différentes déclarations de l'exercice et n'avons pas trouvé de différence significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3 – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Les rapports de gestion du président et les documents adressés à l'Assemblée Générale ne nous ayant pas été transmis à la date de rédaction de ce présent rapport, nous ne pouvons nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels de ces documents.

**Dijon, le 16 Décembre 2013**

**Le Commissaire aux Comptes,  
SAS EQUINOXE représentée par  
Monsieur Thierry LOROT**

ANNEXES AU RAPPORT

---

COMPTES ANNUELS

---

# BILAN LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2013

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/13	Net au 30/06/12
<b>ACTIF</b>				
Immobilisations incorporelles	5 758,74	2 739,61	3 019,13	4 170,88
Concessions, brevets et droits assimilés				
Immobilisations corporelles	45 734,71	767 828,73	45 734,71	45 734,71
Terrains	903 512,07	216 070,24	135 683,34	114 336,34
Constructions	244 366,17	800,00	28 295,93	41 783,78
Autres immobilisations corporelles	800,00		800,00	800,00
Immobilisations financières	1 200 171,69	986 638,58	213 533,11	208 823,71
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Stocks				
Cafétéria	1 669,80		1 669,80	2 031,10
Créances				
Clients et comptes rattachés	240 475,89		240 475,89	515 490,06
FFF et Lignes	316 366,52		316 366,52	281 196,11
Avances fournisseurs	5 728,50		5 728,50	7 360,00
Produits à recevoir	45 088,78		45 088,78	125 553,10
Produits à recevoir - Etat	261 370,00		261 370,00	
Autres créances	800,00		800,00	
Divers				
Disponibilités	711 075,65		711 075,65	525 177,48
Charges constatées d'avance	23 172,26		23 172,26	36 518,26
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 605 747,40</b>		<b>1 605 747,40</b>	<b>1 493 326,11</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>2 805 919,09</b>	<b>986 638,58</b>	<b>1 819 280,51</b>	<b>1 700 151,82</b>

# BILAN LBF

Ligue de Bourgogne

Etats de synthèse au 30/06/2013

	Net au 30/06/13	Net au 30/06/12
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs	993 935,13	1 078 626,31
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-16 447,95</b>	<b>-103 824,16</b>
Subventions d'investissement	51 990,55	10 453,91
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 062 373,53</b>	<b>985 256,06</b>
Provisions pour risques	97 463,73	144 541,60
Provisions pour charges	6 000,00	25 132,98
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>103 463,73</b>	<b>169 674,56</b>
Dettes fournisseurs	224 648,19	140 029,11
Dettes FFF et Lignes	120 623,42	202 122,16
Dettes fiscales et sociales	134 956,94	136 767,21
Autres dettes	12 437,16	8 887,77
Charges à payer	18 721,44	57 414,93
Produits constatés d'avance	142 056,00	
<b>DETTES</b>	<b>653 443,15</b>	<b>545 221,18</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>1 819 280,51</b>	<b>1 700 151,82</b>

	du 01/07/12. au 30/06/13	du 01/07/11 au 30/06/12
Définition de la base 100	2 466 744,04	2 542 076,37
<b>RECETTES</b>		
Ventes	601 143,00	601 143,00
Produits annexes	238 284,91	251 012,98
Cotisations	151 298,50	235 437,00
Publicité	73 871,00	64 410,00
Droits et engagements	313 560,50	315 081,00
Subventions	884 216,45	945 487,88
Remboursements	73 731,27	74 166,60
Transferts de charges	33 880,87	35 589,90
Reprise sur provision	8 705,37	2 406,50
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 394 695,96</b>	<b>2 524 736,86</b>
<b>CHARGES</b>		
Achats	206 491,93	176 507,65
Cotisations, Droits	77 051,41	80 116,19
Frais divers de gestion	105 903,18	81 449,03
Frais commissions et sélections	609 762,40	691 305,27
Entretien et assurance	202 074,28	203 345,85
Relations publiques	42 137,91	48 396,30
Subventions attribuées	304 413,41	341 036,51
Impôts et taxes	61 018,52	69 020,33
Salaires et charges	727 616,26	770 469,18
Dotations de l'exercice	43 690,71	47 509,99
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 380 160,01</b>	<b>2 509 156,30</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>14 535,95</b>	<b>15 578,56</b>
Charges financières	7,73	
Produits financiers	16 780,40	13 727,77
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>16 788,13</b>	<b>13 720,04</b>
Charges exceptionnelles	70 136,06	136 736,50
Produits exceptionnels	55 367,68	3 613,74
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-13 347,90</b>	<b>-133 122,76</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 466 744,04</b>	<b>2 542 076,37</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 450 296,09</b>	<b>2 645 900,53</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>16 447,95</b>	<b>-103 824,16</b>

**ANNEXE**

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1.819.281 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 2.394.596 Euros et dégageant un excédent de 16.448 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2012 au 30/06/2013.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

**- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005 applicables à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

**- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2012 au 30/06/2013

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Révaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	5 759		
Terrains	54 238		
Constructions sur sol propre	221 051		
Installations générales aménagements des constructions	636 261		41 629
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	290 449		7 572
<b>TOTAL</b>	<b>1 201 999</b>		<b>49 201</b>
Prêts, autres immobilisations financières	800		
<b>TOTAL</b>	<b>800</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 208 588</b>		<b>49 201</b>

	Diminutions		Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste Cessions	Valeur brute en fin d'exercice	
Autres immobilisations incorporelles		5 759	5 759
Terrains		54 238	54 238
Constructions sur sol propre		221 051	221 051
Installations générales aménagements constr.	3 933	673 958	673 958
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	53 654	244 366	244 366
<b>TOTAL</b>	<b>57 587</b>	<b>1 193 613</b>	<b>1 193 613</b>
Prêts, autres immobilisations financières		800	800
<b>TOTAL</b>	<b>57 587</b>	<b>1 200 172</b>	<b>1 200 172</b>

Les autres immobilisations financières correspondent à :  
 - caution versée (AVIA) : 100 euros  
 - dépôt de garantie cartes TOTAL : 700 euros.

**Etat des amortissements**

	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Terrains	5 610	850		6 460
Constructions sur sol propre	138 127	11 053		149 179
Installations générales aménagements constr.	607 743	8 379	3 933	612 189
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	248 665	19 095	51 689	216 070
<b>TOTAL</b>	<b>1 000 144</b>	<b>39 376</b>	<b>55 622</b>	<b>983 899</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 001 732</b>	<b>40 528</b>	<b>55 622</b>	<b>986 639</b>

Exercice du 01/07/2012 au 30/06/2013

**ANNEXE**

Exercice du 01/07/2012 au 30/06/2013

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	1 152				
Terrains	850				
Constructions sur sol propre	11 053				
Instal.général. agenc.aménag.constr.	8 379				
Matériel de bureau informatique mobilier	19 095				
<b>TOTAL</b>	<b>39 376</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>40 528</b>				

**Etat des provisions**

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
<b>TOTAL</b>	<b>154 133</b>		<b>60 668</b>		<b>93 465</b>
Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	9 542	3 163	8 705		3 999
<b>TOTAL</b>	<b>9 542</b>	<b>3 163</b>	<b>8 705</b>		<b>3 999</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>163 675</b>	<b>3 163</b>	<b>69 373</b>		<b>97 464</b>
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 163			

**Litiges en cours :**

L'association Football Club de Sens a assigné la ligue de Bourgogne de Football devant le tribunal administratif de Dijon pour obtenir réparation du préjudice dont elle s'estime victime invoquant une faute grave de la ligue quant à des décisions de la commission régionale des statuts et règlements et de la commission d'appel.  
 Une provision pour risque avait été constituée à hauteur de la demande du club, soit 135.000 euros, sur l'exercice clos au 30 juin 2012.  
 La ligue de Bourgogne a été condamnée en 1ère instance à verser au club de SENS la somme de 41.535 euros.  
 Suite à cette décision, la ligue de Bourgogne a fait appel.  
 L'appel n'étant pas suspensif, la somme de 41.535€ a été comptabilisée en charges exceptionnelles, et il a été procédé à une reprise d'un montant équivalent sur la provision constituée en N-1 pour 135.000 euros. Par prudence le solde de la provision, soit 93.465 euros est maintenu en compte de provision.

Monsieur JACQUET, ancien directeur, avait assigné la Ligue de Bourgogne au tribunal de Prud'homme. Le montant de la demande de Monsieur JACQUET s'élevait à 102.981 euros.  
 Les éléments en notre possession à la clôture de l'exercice 2009/2010 permettaient d'être optimistes et aucune provision n'avait été constituée.  
 Par jugement prononcé le 16/12/2011, le Conseil des Prud'hommes de Chalon Sur Saone a débouté Monsieur JACQUET de sa demande. Ce dernier a toutefois fait appel de cette décision.  
 La cour d'appel a rendu son jugement le 17/01/2013 et a débouté l'appel de Monsieur JACQUET.  
 Ce dernier ne s'est pas pourvu en cassation.



Exercice du 01/07/2012 au 30/06/2013

**Etat des échéances des créances et des dettes**

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>Etat des créances</b>			
Autres immobilisations financières	800	800	
Autres créances clients	228 466	228 466	
Divers état et autres collectivités publiques	261 370	261 370	
Groupes et associés	309 814	309 814	
Débiteurs divers	51 617	51 617	
Charges constatées d'avance	23 172	23 172	
<b>TOTAL</b>	<b>875 239</b>	<b>875 239</b>	
<b>Etat des dettes</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	231 075	231 075	
Personnel et comptes rattachés	55 987	55 987	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	67 798	67 798	
Impôts sur les bénéfices	3 343	3 343	
Autres impôts taxes et assimilés	7 829	7 829	
Groupes et associés	114 071	114 071	
Autres dettes	18 721	18 721	
Produits constatés d'avance	142 056	142 056	
<b>TOTAL</b>	<b>640 880</b>	<b>640 880</b>	

**Variation des fonds propres**

Fonds propres :

au 30/06/2013 : 1.062.374 euros  
 au 30/06/2012 : 985.256 euros

Variation : 77 118 euros

- Résultat de l'exercice 2013 : 16 448 euros

- Quote part de subventions d'investissements rapportées au résultat : - 3 463 euros

**Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Exercice du 01/07/2012 au 30/06/2013

**Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

**Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

**Produits à recevoir**

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	79 769
Disponibilités	5 746
<b>Total</b>	<b>85 515</b>

Produits à recevoir (autres créances) :

- Part assurance sur avocat SENS : 850 euros
- Partenariat MDS : 40 000 euros
- Formation AGEFOS : 1 461 euros
- Divers : 2 905 euros

**Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	137 672
Dettes fiscales et sociales	93 958
Autres dettes	18 721
<b>Total</b>	<b>250 352</b>

**Charges et produits constatés d'avance**

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	23 172
<b>Total</b>	<b>23 172</b>
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	142 056
<b>Total</b>	<b>142 056</b>

Subventions d'équipement

Conseil régional de bourgogne :  
 - subventions reçues antérieures : 68 602 euros  
 - dotation de l'exercice : 1 001 euros  
 - cumul quote-parts : 62 091 euros

Fédération Française de Football :  
 - subventions reçues antérieures : 10 911 euros  
 - dotations de l'exercice : 2 182 euros  
 - cumul quote-parts : 10 152 euros

Triennale 2013 :  
 - subventions reçues antérieures : 0 euros  
 - reçue sur l'exercice : 45 000 euros  
 - dotations de l'exercice : 280 euros  
 - cumul quote-parts : 280 euros

**- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Produits et charges exceptionnels

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Pénalités sur retard paiements clubs	6 220	7711
- Quote part de résultat sur interligue U15	6 553	7718
- Domages et intérêts JACQUET	2 000	7718
- Divers	1 717	7718
- Subventions d'investissements rattachés	3 463	777
<b>Total</b>	<b>20 053</b>	
Charges exceptionnelles		
- VNC matériel info au rebut	1 965	675
- Liège SENS	41 535	678
- Affaire DIJON PTT	26 626	678
- Divers	10	678
<b>Total</b>	<b>70 136</b>	

Transferts de charges

Nature	Montant
Avantages en nature du personnel	1 524
Indemnité FFF	30 733
Divers	1 624
<b>Total</b>	<b>33 881</b>